



Paris, le 12 janvier 2011

VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE salaires 2010

Le Président

Madame, Monsieur,

Notre Fédération est collecteur de la taxe d'apprentissage, dans le cadre de [sa coopération avec les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture](#).

La partie libre de la taxe d'apprentissage permet à la profession de développer sa politique de formation et d'insertion des jeunes, [en réponse à vos besoins](#).

Toutes les actions menées sont définies avec vous, l'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole. Les actions de partenariat avec le système éducatif et pour l'image de la profession se sont poursuivies en 2010, notamment à travers la promotion du bac professionnel commerce et du BTS MUC, ainsi que de l'ensemble de nos métiers.

Face aux défis auxquels elle est confrontée, notre profession compte particulièrement sur vous cette année, en nous confiant la gestion de votre taxe d'apprentissage. [Nous vous proposons en outre un service complet de pré-calcul de votre taxe et de simplification de vos démarches](#).

Cette année encore, et toujours dans l'objectif de faciliter vos obligations, nous avons confié le traitement de notre collecte [au Forco](#), dont une cellule taxe vous est dédiée.

Bien entendu, toutes vos demandes de reversements sont respectées, et chaque euro des fonds non affectés à des établissements de formation est mis au service de la profession et de son partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme Bédier

PJ. Bulletin de versement et plaquette d'information sur la taxe d'apprentissage salaires 2010

FEDERATION DES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

12, rue Euler 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 99 00 - Fax : 01 47 20 53 53

www.fcd.asso.fr